Aide soutien à la formation dans le cadre d'Inclu'Pro Formation

AGEFIPH

Présentation du dispositif

L'aide a pour objectif de lever les freins financiers à l'accès à la formation, limiter les abandons en cours de formation, favoriser les entrées en formation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Est bénéficiaire tout demandeur d'emploi, salarié, travailleurs indépendants, exploitants agricoles qui entrent dans l'offre de formation Inclu'Pro Formation Agefiph.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est de 630 € versable en deux fois. Le versement s'effectue en deux fois en fonction du nombre d'heures réalisées et en tenant compte de la précarité du bénéficiaire.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

La demande d'aide est faite par l'organisme de formation, prestataire du marché Inclu'Pro Formation.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - Demandeur d'emploi
  - Personne en situation de handicap

Organisme

AGEFIPH

- **Accès aux contacts locaux**
  Téléphone : 0 800 11 10 09
  Web : www.agefiph.fr/...